



Victoria Sexual
Assault Centre

healing, education & prevention

Information et ressources

Pour les victimes d'agressions sexuelles



Téléphone : 250-383-3232
www.vsac.ca

**L'impression de ce document
a été conçue pour être
accessible**

Aux lecteurs :

**Malvoyants
D'un niveau limité de
littératie en anglais
Atteints d'aphasie**

Ce projet a été financé par le :
ministère de la Sécurité publique et du
Solliciteur général,
gouvernement de la Colombie-Britannique
et le ministère de la Justice,
gouvernement du Canada

Copyright © 2017 Victoria Sexual Assault Centre

Tous droits réservés. Aucune partie de ce livret ne peut être reproduite, stockée dans un système d'extraction ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, de photocopie, d'enregistrement ou autre, sans la permission écrite préalable du Victoria Sexual Assault Centre, à l'exception de brèves citations dans des revues critiques.

Information sur l'accessibilité Du Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle de Victoria

Accessible aux fauteuils roulants et aux
dispositifs d'aide à la mobilité

Accessible par ATS et ATME

Accessible par texto et par courriel



Ce livret est destiné aux victimes d'agressions sexuelles et contient des renseignements utiles sur :

- Les options en matière de soins médicaux
- Les options de en matière de dénonciation
- Ce à quoi s'attendre
- Les services de soutiens offerts

Ces services sont offerts aux :

- Victimes de tous les sexes
- De 13 ans et plus
- Ces services sont gratuits

Vous avez le choix, vous avez le contrôle de la situation

Vous pouvez arrêter à tout moment
Vous avez le droit de changer d'avis



**Le travailleur/
la travailleuse
de l'équipe
d'intervention**



**Les
professionnels
médicaux**



La police





Vous voulez parler à quelqu'un?

- Vos décisions en matière de soins médicaux ou de dénonciation à la police seront appuyées.
- On vous informera de tout ce qu'il faut savoir sur vos options et sur les soins et le soutien offerts.
- Si vous le désirez, vous pouvez vous faire accompagner d'un travailleur ou d'une travailleuse de soutien, d'un ou d'une amie ou d'un membre de votre famille.

Ligne d'écoute et d'information téléphonique



250 383-3232



Les travailleurs d'équipe d'intervention

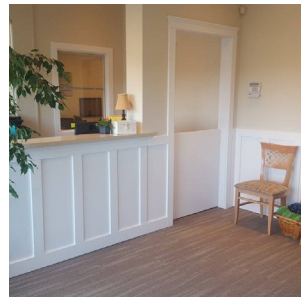
- Ces travailleurs font partie de l'équipe d'intervention du Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle de Victoria.
- Ils sont là pour vous apporter un soutien émotionnel.
- Ils vous informent de vos options.
- Ils aident à coordonner les services.

Choix en matière de soins médicaux



Clinique des agressions sexuelles de Victoria

Dans cette clinique, une infirmière est là pour offrir des soins aux victimes.



ou

Services des urgences de l'Hôpital général de Victoria

En cas de blessures graves qui devront d'être soignées par un médecin, il peut s'avérer nécessaire d'aller à l'hôpital.



Dans les deux cas, un travailleur ou une travailleuse de soutien du Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle de Victoria peut vous accompagner.



N'oubliez pas que vous pouvez changer d'idée à n'importe quel moment du processus.



Infirmières examinatrices médico-légales

- Les infirmières examinatrices médico-légales **sont spécialement formées** pour soigner les victimes d'agressions sexuelles ainsi que pour trouver et **prélever des preuves** si c'est là ce que vous décidez.
- L'infirmière vous demandera de signer **un formulaire de consentement** pour pouvoir vous examiner.
- Elle vous posera des questions détaillées sur vos **antécédents médicaux**, comme des maladies antérieures ou des allergies, pour s'assurer de vous offrir les meilleurs soins médicaux possible.
- Elle vous posera des **questions** sur l'agression sexuelle pour veiller à ce que vous receviez les soins médicaux qui conviennent.
- Vous pourrez recevoir des soins médicaux de l'infirmière examinatrice médico-légale jusqu'à sept jours après l'agression. Si l'agression a eu lieu il y a plus de sept jours, on pourra vous envoyer vous faire soigner à la clinique Island Sexual Health ou par votre propre médecin.

Vos choix

Les médicaments seulement

Il s'agit de médicaments contre les infections sexuellement transmissibles courantes et pour la prévention de la grossesse.

Des échantillons de sang et d'urine seront prélevés avec votre consentement.



L'examen médical

Il s'agit du fait de vous examiner médicalement et de prendre note de toute blessure; cela peut inclure des examens **externes** et **internes**.

C'est **à vous de choisir** les formes d'examen auxquelles vous consentez.





L'examen médico-légal sans la police

- Un examen médico-légal est possible dans un délai de **72 heures** après l'agression sexuelle.
- Un examen médico-légal prélève des **preuves physiques** sur votre corps, comme des poils ou des cheveux, des fibres ou des liquides corporels.
- Les preuves seront conservées à l'hôpital pendant **un an**.
- Si vous ne voulez pas **vous adresser à la police** tout de suite ou n'avez pas la certitude de vouloir porter plainte, vous pouvez quand même faire prélever les preuves par une infirmière.
- Si vous envisagez de porter plainte à la police, il est recommandé de ne pas vous doucher, de ne pas vous changer ou de ne pas détruire vos vêtements. Si vous avez déjà fait l'une ou plusieurs de ces choses, c'est **parfaitement normal** et cela ne veut pas dire qu'on ne pourra plus prélever de preuves.

**Même si des preuves n'ont pas
été prélevées
ou
que l'agression sexuelle a eu
lieu il y a déjà longtemps, vous
pouvez quand même porter
plainte à la police si vous le
désirez.**

**Appelez au 250-383-3232
pour en savoir plus.**

Intervention de la police



Il n'y a que vous qui sachiez quelle est la bonne décision pour vous.

Vous avez le contrôle de la situation.

- Vous pouvez décider de ne **pas faire intervenir la police** et de ne pas porter plainte.
- Vous pouvez choisir de faire prélever des preuves au cas où vous voudriez **porter plainte par la suite.**
- Vous pouvez choisir de **porter plainte à la police** pendant que vous êtes à la clinique ou à l'hôpital ou à tout autre moment par la suite.



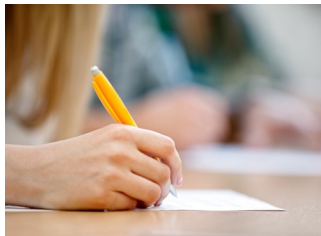
L'examen médico-légal avec la police

- Si vous décidez de porter plainte à la police immédiatement, le travailleur ou la travailleuse de l'équipe d'intervention appellera celle-ci.
- La police vous interrogera sur l'agression sexuelle.
- L'infirmière examinatrice médico-légale remettra les preuves à la police, qui pourra aussi vous demander vos vêtements.
- La clinique ou l'hôpital vous donnera des vêtements si les vôtres ont été conservés comme preuves.

Porter plainte à la police



- Il est courant d'avoir des **sentiments mitigés** ou de ressentir de l'anxiété, de l'incertitude ou de la crainte sur le fait de porter plainte à la police. Ces sentiments sont tout à fait valides.
- Dans la plupart des cas, c'est **à vous de choisir** si vous voulez signaler l'agression sexuelle à la police.
- Il n'y a **pas de délai prescrit** – vous pouvez porter plainte à tout moment.



- Si vous n'avez pas encore porté plainte mais pensez vouloir le faire maintenant ou à l'avenir, il est recommandé de **noter par écrit tout** ce dont vous vous souvenez.
- Un examen médico-légal n'est pas nécessaire pour porter plainte à la police.



- Un travailleur ou une travailleuse des services aux victimes du Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle de Victoria pourra **vous aider** tout au cours de ce processus, vous informer davantage sur comment porter plainte à la police et répondre à toutes vos questions.
- Si vous portez plainte à la police, on vous donnera un **numéro de dossier** et le nom de l'agent de police ou de l'agent judiciaire responsable de votre cas.
- Le numéro de dossier vous permettra de **vous informer** ou d'obtenir des mises à jour, ce que vous pourrez faire à tout moment.



- La police **enquêtera** sur votre cas.
- Vous ferez une déclaration qui sera enregistrée ou consignée.
- La police pourra interroger **d'autres personnes** susceptibles de savoir quelque chose sur l'agression sexuelle.



- La police demandera ce qui s'est passé et posera des **questions très détaillées.**
- Certaines de ces questions pourront s'avérer gênantes ou critiques – ou pas.
- Cela **ne voudra pas dire** que l'on ne vous croit pas.
- Vous pouvez poser des questions à tout moment. C'est votre droit.
- La police a besoin de recueillir le plus d'informations possible pour son enquête.



- Quelqu'un du Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle de Victoria pourra **vous accompagner** au poste de police si vous avez besoin de soutien.
- Le travailleur ou la travailleuse des services aux victimes vous **expliquera les choses.**
- Vous pouvez discuter d'un **plan de sécurité** avec votre travailleur ou travailleuse de l'équipe d'intervention ou en appelant la ligne d'écoute téléphonique au 250-383-3232.

Réactions courantes après une agression sexuelle



- Il est tout à fait normal de ressentir toutes sortes d'émotions à la suite d'une agression sexuelle.
- Il est possible que vous ressentiez des émotions différentes et que vos sentiments et réactions changent avec le temps.
- Il se peut que vous les ressentiez tous ou que vous n'en éprouviez que quelques-uns, ou même aucuns.

Peur

Colère

Déni

Solitude

Auto-accusation

Honte

Chagrin

Dépression

Désorientation

Torpeur

**Sentiment
de perte**

Tristesse

Il se peut que vous éprouviez

Il se peut que vous éprouviez

De la difficulté à dormir

Un manque de confiance

La crainte d'être seule ou seul

Un sentiment d'isolement

Des cauchemars

De la difficulté à manger

Des maux de tête

L'incapacité de faire confiance

Des difficultés à avoir des relations sexuelles

De la résistance à voir des amis et votre famille

Des sautes d'humeur

De la résistance à ce qu'on vous touche

**Vous n'êtes pas seule ou seul.
Vous pouvez vous faire aider.**



Au Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle de Victoria, nous estimons qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise manière de se sentir ou de se comporter après une agression sexuelle.

Nous croyons fermement **qu'il est possible de guérir.**

Il est important d'avoir conscience de ses propres besoins et de prendre soin de soi.

Usez de patience et de douceur envers vous-même : se remettre d'une agression sexuelle prend parfois beaucoup de temps pour certaines personnes.

Vous n'êtes pas seule ou seul. Le Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle de Victoria offre soutien, compassion et espoir.

Le fait de recevoir un soutien est un élément important pour guérir.

Le Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle de Victoria offre des consultations et un soutien psychologiques **gratuits et confidentiels** si vous avez connu quelque forme de violence sexuelle.

Il n'est pas rare de demander de l'aide plusieurs jours, plusieurs semaines ou même plusieurs années après une agression sexuelle.

Services du Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle de Victoria

Ligne d'écoute et d'information téléphonique

250-383-3232

Counseling

Accompagnement face à une crise de courte durée

Counseling traumatologique individuel et pour groupes

Services aux victimes

Information et accompagnement face au système de justice pénale

Accompagnement et soutien pour faire une dénonciation à la police, se préparer en vue d'un procès et obtenir des renseignements sur l'état d'avancement du dossier

Aide à la présentation d'une demande dans le cadre du Programme d'aide aux victimes d'actes criminels

Renvois

À d'autres services et soutiens communautaires

Numéros de téléphone utiles

Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle de Victoria	250-383-3232
Ligne d'écoute téléphonique de l'île de Vancouver	1-888-494-3888
Hôpital général de Victoria (urgences)...	250-727-4212
Island Sexual Health (clinique de santé sexuelle).....	250-592-3479
Child Abuse Prevention & Counseling Society (prévention et counseling dans la maltraitance des enfants – pour enfants et familles).....	250-385-6111
Youthspace.ca. (texto seulement)	778-783-0177
Men's Trauma Centre (centre de traumatologie pour les hommes).....	250-381-6367
VictimLink (plurilingue).	1 800 563-0808
1-800 Suicide.....	1 800 784-2433
Trans Lifeline.....	1 877 330-6366
Maison de transition pour les femmes de Victoria	250 385-6611
Maison de transition Cridge (Hill House)	250 479-3963

Numéros de téléphone utiles (suite)

Police de Victoria et d'Esquimalt	250 995-7654
Police de Saanich	250 475-4321
GRC de North Saanich	250 656-3921
Police d'Oak Bay	250 592-2424
Police de Central Saanich	250 652-4441
GRC de Westshore	250 474-2264
GRC de Sooke	250 642-5241

Coordonnées du Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle de Victoria

Ligne d'écoute et d'information téléphonique	250-383-3232
Ligne d'écoute par texto seulement.....	250 507-5280
Ligne d'affaires	250 383-5545
Télécopieur.....	250 383-6112
Courriel.....	info@vsac.ca
Site Web.....	www.vsac.ca

